



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations
du Conseil départemental

N° CD-2020-5-12-7

Séance du vendredi 28 août 2020

**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU JURY
DE CONCOURS, DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS
ET DE LA COMMISSION INTERNE DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE**

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER,
MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes JENN, KLINKERT,
LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER
Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER,
MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES :

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 1411-5 et L 1414-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
- VU le rapport du 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour
élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission
Interne des Marchés à Procédure Adaptée et de la Commission de
Délégation de Services Publics,

- Elit pour siéger en tant que membres au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission Interne des Marchés à Procédure Adaptée (CIMAPA) :

TITULAIRES

Michel HABIG
 Marc MUNCK
 Pierre VOGT
 Patricia BOHN
 Fabienne ORLANDI

SUPPLEANTS

Marie-France VALLAT
 Betty MULLER
 Pierre BIHL
 Lara MILLION
 Eric STRAUMANN

- Prend acte que les membres élus susmentionnés de la Commission d'Appel d'Offres font partie du Jury de concours.
- Elit pour siéger en tant que membres au sein de la Commission de Délégation de Services Publics :

TITULAIRES

Michel HABIG
 Marc MUNCK
 Pierre VOGT
 Patricia BOHN
 Fabienne ORLANDI

SUPPLEANTS

Marie-France VALLAT
 Betty MULLER
 Pierre BIHL
 Lara MILLION
 Eric STRAUMANN

- Le Président du Conseil départemental ou son représentant est chargé de présider, à titre permanent, l'ensemble des Commissions précitées.

Le représentant du Président du Conseil départemental et le suppléant du Président de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de concours seront désignés par arrêté.

LE PRESIDENT



Rémy WITH

Adopté à l'unanimité